

Communication au public d'une information privilégiée

Jeton Young (YNG) Young Platform S.p.A. (Émetteur)

Conformément aux articles 87 et 88 du MiCAR

1. Résumé du communiqué

Titre	Admission du jeton YNG à la négociation sur la plateforme WhiteBit à compter du 28 juillet 2026.
Nature de la communication	Informazione privilegiata ai sensi dell'art. 87 del Regolamento (UE) 2023/1114 (MiCAR), pubblicata da Young Platform S.p.A. in qualità di Emittente del Token YNG.
Partie notificante	Alexandru Stefan Gheban, Directeur général (CEO) et cofondateur, Young Platform S.p.A.
Détails de l'Émetteur	Young Platform S.p.A. Via Cigna 96/17, 10155 Turin, Italie TVA / Code fiscal : 11931440017 LEI : 815600F1E30AAB016171 E-mail certifié (PEC) : youngplatform@pec.it Site internet : youngplatform.com
Crypto-actif concerné	Identifiant numérique du token (DTI) : RGN2XS8ZG Nom du token : Young Symbole du token : YNG Standard du token : ERC-20 Blockchain : Ethereum Fongibilité : Fongible Offre totale (Total Supply) : 100 000 000 YNG (offre fixe)

	Mécanisme d'émission/destruction (Mint/Burn) : Aucun (pas de mécanisme inflationniste ou déflationniste) Adresse du contrat intelligent (Smart Contract) : 0xA26Cbb76156090f4B40A1799A220fc4C946aFB3c
Livre blanc en vigueur	Le livre blanc (Whitepaper) YNG en vigueur est disponible à l'adresse suivante : storage.googleapis.com/young-documents/mica-whitepaper-YNG-token.xhtml. Les versions antérieures de cet avis, le cas échéant, restent consultables sur le site internet.
Objet de la communication	Admission du jeton YNG à la négociation sur la plateforme WhiteBit
Contenu synthétique	Le 21/07/2026, Young Platform S.p.A., en sa qualité d'émetteur du jeton utilitaire YNG, communique au public l'information privilégiée suivante conformément à l'article 88, paragraphe 1, du règlement (UE) 2023/1114 (« MiCAR »). Le jeton YNG sera admis à la négociation sur WhiteBit, plateforme de négociation centralisée réglementée en Lituanie et en Espagne, à compter du 28/07/2026. Cette admission élargit les plateformes sur lesquelles le jeton est disponible, en plus de Young Platform et Uniswap. Elle n'entraîne aucune modification de la tokenomics, des droits

	des détenteurs, ni du contrat intelligent du jeton YNG, qui restent régis par le Livre blanc en vigueur
Date d'effet	28 juillet 2026
Période de conservation	Le présent avis restera publié sur le site de Young Platform S.p.A. pendant au moins cinq ans à compter de la date indiquée ci-dessus.
Publication différée au titre de l'art. 88(4) MiCAR	N/A
Note finale	Conformément aux obligations de transparence prévues aux articles 87 et 88 du règlement MiCAR, le présent communiqué est publié. Les déclarations fournies reflètent des données complètes et exactes à la date de leur diffusion ; Young Platform s'engage à communiquer toute modification substantielle par les mêmes canaux d'information. Il est précisé que la présente note n'a pas de finalité marketing et ne revêt pas le caractère d'une communication promotionnelle.

2. Description détaillée de l'information privilégiée

2.1 Nature de l'information

L'information objet du présent communiqué se qualifie comme l'admission du jeton YNG à une plateforme de négociation : il s'agit de l'admission du jeton à une plateforme de négociation centralisée (WhiteBit), qui s'ajoute à la plateforme de négociation décentralisée Uniswap (DEX) et aux services d'échange de crypto-actifs déjà proposés via Young Platform Base. Elle constitue une information privilégiée au sens de l'art. 87 du MiCA, s'agissant d'un événement d'entreprise spécifique découlant d'une décision contractuelle prise par l'émetteur avec la plateforme de négociation concernée.

2.2 Faits et circonstances

- **14/07/2026** — Signature de l'accord de listing entre Young Platform S.p.A. et WhiteBit
- **14/07/2026** — Signature du contrat de tenue de marché (market making) avec Skynet, agissant en qualité de teneur de marché pour la négociation de YNG sur WhiteBit.
- **28/07/2026** — Début de la négociation de YNG sur la plateforme WhiteBit

WhiteBit est une plateforme de négociation centralisée, autorisée en vertu du règlement (UE) 2023/1114 (MiCA) en Autriche et titulaire d'autorisations VASP dans 10 pays de l'UE. À la date du présent communiqué, elle déclare plus de 8 millions d'utilisateurs enregistrés (jusqu'à 35 millions en considérant l'ensemble de l'écosystème) et un volume d'échange quotidien compris entre 1 et 2,5 milliards de dollars américains, ce qui en fait la première plateforme européenne en termes de trafic, avec plus de 32 millions de visites mensuelles.

2.3 Caractère précis et significatif (art. 87 MiCAR)

L'information présente les conditions de l'art. 87 MiCAR dans la mesure où :

- **Caractère précis** : elle se réfère à un événement futur dont la date et les modalités ont déjà été déterminées contractuellement (admission sur WhiteBit avec début de la négociation le 28 juillet 2026). Les paramètres opérationnels du listing (plateforme, date de début des échanges, conditions de tenue de marché) sont définis.
- **Caractère non public** : l'information n'avait pas été rendue accessible au public par des canaux officiels à la date de préparation du présent communiqué.
- **Caractère significatif sur le prix** : l'admission à une plateforme de négociation est susceptible d'influer de manière significative sur les dynamiques de liquidité, la profondeur de marché et l'accessibilité du jeton YNG, éléments qu'un investisseur raisonnable considérerait pertinents pour ses décisions d'investissement.

2.4 Effets attendus sur le jeton YNG

L'admission de YNG sur WhiteBit n'entraîne aucune modification :

- De la tokenomics du jeton (l'offre maximale et les mécanismes d'émission restent inchangés).
- Des droits des détenteurs tels que définis dans le Livre blanc en vigueur.
- Des conditions d'utilisation du jeton sur Young Platform et sur Uniswap.
- Du contrat intelligent du jeton YNG.

Les effets attendus sont de nature opérationnelle et liés au marché :

- **Augmentation du nombre de canaux disponibles pour la négociation du jeton** : services d'échange de Young Platform Base, exécution d'ordres de Young Platform Pro, Uniswap (DEX), et désormais WhiteBit.
- **Accès à un nouveau public**, notamment le public européen et international présent sur la plateforme WhiteBit.
- **Augmentation potentielle de la liquidité globale** du jeton, en fonction des volumes qui se constitueront sur la nouvelle plateforme.

- Possibilité pour les détenteurs de YNG d'accéder à d'**éventuels services accessoires** proposés par WhiteBit à ses propres utilisateurs (par exemple des services natifs de staking/prêt de WhiteBit). Ces services ne sont pas fournis par Young Platform et ne bénéficient pas des protections applicables aux services MiCAR de Young Platform. Les conditions opérationnelles, les risques et la réglementation applicable relèvent de la seule responsabilité de WhiteBit.

2.5 Calendrier

- **28/07/2026** : début de la négociation de YNG sur WhiteBit.
- **Semaines suivant le 28/07** : les éventuelles initiatives commerciales liées au listing (Trading Festival, Learn&Earn) feront l'objet d'une communication marketing distincte conformément à l'art. 7 du MiCAR et à la procédure interne 2.d.
- **Toute étape ultérieure** (nouvelles paires d'échange, intégrations opérationnelles supplémentaires) sera communiquée, si pertinente au sens de l'art. 87, par des communiqués dédiés.

3. Registre des personnes ayant accès à l'information (liste des initiés)

Conformément à l'art. 88, paragraphe 5, du MiCAR et aux procédures internes de Young Platform relatives aux abus de marché, les personnes ayant eu accès à l'information privilégiée objet du présent communiqué sont inscrites dans le registre tenu par la fonction Conformité.

4. Canaux de publication

Le présent communiqué est publié simultanément sur les canaux officiels suivants de l'émetteur

- Site institutionnel, section « Investor & Token Information » — youngplatform.com/legal/
- Blog officiel de Young Platform — <https://youngplatform.com/fr/blog/tag/yng-actualites/>
- Comptes sociaux officiels (X/Twitter, Telegram, LinkedIn) — lien permanent vers le communiqué sur le site.

- Newsletter et notification in-app pour les utilisateurs inscrits sur Young Platform.

Le communiqué reste accessible et archivé sur le site pendant au moins cinq ans à compter de la date de publication (art. 88, paragraphe 3, MiCAR).

5. Avertissement et limites de responsabilité

Le présent communiqué est publié en exécution des obligations de transparence prévues aux articles 87 et 88 du MiCAR. Les informations qui y figurent sont exactes et complètes à la date de publication ; toute mise à jour substantielle sera communiquée selon les mêmes modalités. Le présent document ne constitue pas une sollicitation à l'investissement, un conseil financier, ni une recommandation d'achat ou de vente du jeton YNG ou d'autres crypto-actifs. La valeur des crypto-actifs est volatile et les détenteurs peuvent subir des pertes, y compris significatives. Les destinataires sont invités à consulter le Livre blanc du jeton YNG, disponible à l'adresse youngplatform.com/token-yng/, et à évaluer eux-mêmes leur situation, y compris avec l'appui de conseillers qualifiés.

Les services proposés par WhiteBit à ses utilisateurs sont régis par la réglementation applicable à WhiteBit et par les conditions contractuelles correspondantes. Young Platform n'assume aucune responsabilité quant au fonctionnement, à la qualité ou à la fiabilité des services fournis par WhiteBit.